

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 Septembre 2020

Le vingt et un Septembre deux mil vingt à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
BESSONNET Hervé Maire

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, Mmes : BESSONNET Séverine, DILLET Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM : BRUN Jérôme, CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNE Hervé, POTIER Jocelyn, THUE Alain

Excusé(s) : Mmes : DANIEAU Natacha, GARREAU Sabrina, MM : DELEBARRE Maxime, LARRIGNON Dominique, VITALIEN Anthony

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 16/09/2020

Date d'affichage : 16/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

le :

et publication ou notification

du :

A été nommée secrétaire : Mme SAINTURAT Corinne

Le procès verbal de la réunion précédente, n'ayant pas fait l'objet d'observation, a été adopté.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Salle polyvalente Constant Guyon - Travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension : validation des travaux et plan de financement

Salle polyvalente Constant Guyon - Travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Salle polyvalente Constant Guyon : marché de maîtrise d'oeuvre - Choix du candidat

Vestiaires du Foot : validation des travaux et plan de financement

Vestiaires du Foot : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

réf : 2020 09 01 - Salle polyvalente Constant Guyon - Travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension : validation des travaux et plan de financement

La salle polyvalente Constant Guyon de Notre Dame de Riez, construite en 1987, se situe au coeur du bourg et est entourée dans son environnement proche de la Mairie et de l'Église.

L'ensemble du bâtiment comprend une entrée extérieure puis un hall/bar, une grande salle avec une scène, plusieurs réserves, des cuisines et des sanitaires pour une surface intérieure de 717,78 m².

Les objectifs principaux de ces travaux sont :

- l'amélioration énergétique,
- les travaux d'extensions neuves : extension neuve de la zone bar, extension neuve côté Est avec reprise probable sur toiture existante, extension neuve cuisine, extension neuve de l'entrée principale de la salle,
- les travaux de restructuration intérieur : réaménagements intérieurs des zones cuisines et annexes plonge, réaménagements intérieurs de la scène et de ses annexes périphériques, salle de réunion à côté de la scène, rangement ou seconde salle de réunion à côté de la scène, réaménagements complets aux normes PMR des sanitaires intérieurs.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montant
Travaux	1 073 200,00 € HT	DETR	300 000,00 €
Maîtrise d'oeuvre	99 789,00 € HT	DSIL	392 711,87 €
Maîtrise d'ouvrage	21 939,56 € HT	RÉGION	75 000,00 €
Etudes	20 696,00 € HT	CONTRAT VENDEE TERRITOIRES	32 484,00 €
Travaux annexes	93 415,00 € HT	CDC PAYS DE ST GILLES CEE	50 000,00 €
TOTAL	1 309 039,56 €	SYDEV	50 000,00 €
		FCTVA	257 681,82 €
		EMPRUNT	300 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT	102 969,78 €
TOTAL TTC	1 570 847,47 €	TOTAL	1 570 847,47 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de lancer les travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon,
- valide le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 09 02 - Salle polyvalente Constant Guyon - Travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon entrent dans le champ des dépenses subventionnables au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le coût des travaux est de 1 309 039,56 € HT comprenant les travaux, la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage et les études.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local proposé par l'État pour les travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon à raison de 392 711,87 € (30 % du coût HT des travaux).
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 09 03 - Salle polyvalente Constant Guyon : marché de maîtrise d'oeuvre - Choix du candidat

La Commune de Notre Dame de Riez a lancé une consultation pour un maître d'oeuvre dans le cadre des travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon.

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

La salle polyvalente Constant Guyon de Notre Dame de Riez, construite en 1987, se situe au coeur du bourg et est entourée dans son environnement proche de la Mairie et de l'Église.

L'ensemble du bâtiment comprend une entrée extérieure puis un hall/bar, une grande salle avec une scène, plusieurs réserves, des cuisines et des sanitaires pour une surface intérieure de 717,78 m².

Les objectifs principaux de ces travaux sont :

- l'amélioration énergétique,
- les travaux d'extensions neuves : extension neuve de la zone bar, extension neuve côté Est avec reprise probable sur toiture existante, extension neuve cuisine, extension neuve de l'entrée principale de la salle,
- les travaux de restructuration intérieur : réaménagements intérieurs des zones cuisines et annexes plonge, réaménagements intérieurs de la scène et de ses annexes périphériques, salle de réunion à côté de la scène, rangement ou seconde salle de réunion à côté de la scène, réaménagements complets aux normes PMR des sanitaires intérieurs.

2 - Procédure

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée est la procédure adaptée.

3 - Avis d'appel public à la concurrence

La publicité a été déposée dans un journal d'annonces légales et sur marchés sécurisés. 17 candidats ont déposé une offre.

4 - Décision

Conformément au règlement de consultation, 3 candidats ont été auditionnés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la société QUATTRO ARCHITECTES, architecte dplg, pour un montant de 99 789,00 euros HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 09 04 - Vestiaires du Foot : validation des travaux et plan de financement

La création des vestiaires du Foot au stade François PRAUD de la commune de Notre Dame de Riez sont rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants et la vétusté des vestiaires existants.

Cette opération portera sur l'amélioration énergétique et la création de nouveaux vestiaires.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montant
Travaux	100 000,00 € HT	DETR	6 965,00 €
Maîtrise d'oeuvre	10 000,00 € HT	DSIL	36 000,00 €
Etudes	10 000,00 € HT	RÉGION	53 035,00 €
	TOTAL 120 000,00 € HT	FCTVA	23 621,76 €
		EMPRUNT	14 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT	10 378,24 €
TOTAL TTC	144 000,00 €	TOTAL	144 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de lancer les travaux de création des vestiaires du Foot,
- valide le plan de financement présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 09 05 - Vestiaires du Foot : demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de création des vestiaires du Foot entrent dans le champ des dépenses subventionnables au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le coût des travaux est de 120 000,00 € HT comprenant les travaux, la maîtrise d'oeuvre et les études.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local proposé par l'État pour les travaux de création des vestiaires du Foot à raison de 36 000,00 € (30 % du coût HT des travaux).
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 09 06 - Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le conseil communautaire de la communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a procédé, le 30 juillet 2020, à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour objet d'assurer la neutralité des transferts de charges lors d'un transfert de compétence des communes vers la communauté de communes.

L'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes membres.

La délibération n° 2020-4-11 de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles est relative à la création de la CLECT. Elle précise qu'il y a un délégué unique par commune.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Hervé BESSONNET, le maire, délégué de la CLECT.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

* Madame Séverine BESSONNET soulève un problème de sécurité du Point d'Apport Volontaire au carrefour de la route des Landes. Monsieur Jean CROCHET va étudier ce problème.

* Madame Laurence NIMESKERN soulève un problème près d'une voie SNCF : un poteau plié et un grillage abîmé Chemin de la Belle Etoile.

Complément de compte-rendu:

* Le repas du CCAS prévu le 28 octobre 2020 est annulé en raison de la crise sanitaire.

* Monsieur le Maire est en discussion avec Monsieur le Maire de Soullans pour l'utilisation des salles soullandaises pendant les travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon de Notre Dame de Riez.

Fin de réunion : 22h17

En mairie, le 23/09/2020
Le Maire
Hervé BESSONNET

